

INTOXICATIONS

Par **H. RICHARDIÈRE**

Médecin de l'hôpital Trousseau.

INTRODUCTION

Les intoxications sont les manifestations pathologiques dues à l'introduction et au séjour des poisons dans le corps humain.

Les poisons modifient ou suppriment le fonctionnement normal des cellules de l'organisme.

Les troubles déterminés dans la vie des cellules par les poisons sont variables : tantôt légers et passagers ; tantôt permanents et irréparables. Ils sont en rapport avec la dose et aussi avec la nature du poison. Par exemple, l'alcool, à faible dose, produit un désordre passager dans le fonctionnement des cellules nerveuses. Ce désordre passager, qui se traduit par l'ivresse, cesse quand le poison a été éliminé et, après son élimination, la cellule reprend son fonctionnement normal. A doses élevées, le même poison agit sur les cellules nerveuses avec une telle intensité qu'il les désorganise d'une manière irréparable et que la mort peut être la conséquence de son absorption.

Il est facile de comprendre que l'action d'un poison varie suivant les doses absorbées. Ses effets sont comparables à ceux d'un traumatisme qui, suivant sa violence, produit des lésions passagères ou irrémédiables.

Il est plus difficile d'expliquer le mode d'action des poisons, et les influences sur l'économie, souvent si différentes, de poisons que rapprochent des analogies de composition et d'origine.

La connaissance précise du mode d'action des poisons permettrait seule une classification rationnelle des intoxications. Actuellement, tout essai de classification est encore prématuré. Nous savons que certains poisons agissent plus particulièrement sur les cellules nerveuses, d'autres sur les cellules du foie ou des reins, d'autres sur les globules du sang. On pourrait, semble-t-il, d'après la prédominance d'action sur tel ou tel organe, classer les poisons en poisons nerveux, sanguins, hépatiques, etc. Mais il y a une grave objection à faire à cette manière de procéder. En effet, pour agir, les poisons doivent être tout d'abord absorbés. Tout poison est donc mélangé au sang et peut être, en dernière analyse, considéré comme un poison du sang. A l'altération du sang sont dus les troubles cellulaires qui paraissent, à première vue, tenir à une lésion primitive des cellules des parenchymes.

Tout poison est, en réalité, un poison du sang et peut être défini : Une substance chimique qui, anormalement introduite dans le sang, en modifie les propriétés dans un sens nuisible à la nutrition.

Une étude des intoxications, pour être complète, devrait s'étendre à tous les

poisons susceptibles de déterminer des accidents par leur introduction dans le sang. Elle devrait donc comprendre toutes les intoxications par corps organiques ou inorganiques, que ces corps viennent du dehors ou qu'ils soient élaborés dans l'organisme (l'intoxication par les leucomaines serait de son ressort).

Nous aurions entrepris cette étude si nous avions pris à la lettre la tâche qui nous était assignée. Mais nous nous sommes vite rendu compte que comprendre ainsi les choses aurait de graves inconvénients. Disposant d'un espace restreint, nous aurions été obligé d'écourter outre mesure les chapitres consacrés aux intoxications les plus ordinaires, dont l'étude importe surtout aux médecins, à qui ce recueil est destiné. Pour les autres intoxications, une courte mention eût été seulement possible.

Aussi, nous nous sommes décidé à faire un choix dans les intoxications et nous nous sommes arrêté au plan suivant.

Tout d'abord nous avons éliminé les auto-intoxications et la *leucomainémie*, dont l'étude est faite dans une autre partie de ce traité.

Nous avons pensé, de plus, qu'il n'y avait pas lieu de décrire les empoisonnements rares par des corps dont l'action est incertaine, tels que le cuivre, le zinc, l'antimoine, etc. Quelques poisons, qui n'ont qu'un intérêt médico-légal, tels que la ciguë, la belladone, le colchicine, la vératrine, etc., nous ont paru devoir mieux trouver leur place dans un traité de médecine légale. D'autres poisons, tels que la strychnine, la digitaline, le curare, etc., sont surtout intéressants au point de vue physiologique ou thérapeutique.

En résumé, nous avons cru devoir limiter notre étude aux intoxications d'observation courante, que les médecins peuvent observer journellement et dont ils doivent connaître les manifestations et les lésions. Parmi ces intoxications, les intoxications professionnelles nous ont paru demander une description plus complète. Dans ce but, nous avons donné une large place aux intoxications par le plomb, par le mercure, par l'arsenic et par le phosphore. Les trois dernières de ces intoxications présentent un intérêt tout particulier, car elles sont les plus fréquentes des intoxications criminelles, et tout médecin peut être appelé à en observer les manifestations dans le cours de sa pratique.

A côté de ces intoxications, les intoxications par l'alcool, par l'opium et la morphine, par la cocaïne, par le tabac, nous ont semblé mériter d'attirer l'attention en raison des ravages qu'elles causent chaque jour et du grand intérêt social qui s'attache à leur prophylaxie.

L'empoisonnement par l'oxyde de carbone, fréquemment observé en France comme empoisonnement suicide ou comme empoisonnement accidentel, nous a paru mériter une courte description.

Enfin nous avons consacré quelques pages aux empoisonnements alimentaires un peu négligés dans les traités didactiques, malgré leur fréquence et la complexité si intéressante des effets encore mal connus qu'ils produisent.

Pour la rédaction de ce travail, en plus des mémoires dont on trouvera l'indication bibliographique à propos de chaque fait particulier, nous avons utilisé plus d'une fois le *Traité des empoisonnements*, de Tardieu, pour la partie médico-légale des empoisonnements, et le *Traité des poisons*, de Hugounenq, pour la partie hygiénique et pour les quelques renseignements toxicologiques qu'il a paru indispensable de donner.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

PLOMB

Le plomb et les composés plombiques sont des poisons qui ont, de tout temps et à juste titre, préoccupé les hygiénistes et les médecins. Il n'y a pas, en effet, de métal dont l'usage soit plus universellement répandu et il n'y en a pas qui, en raison de ses innombrables emplois et de sa facile absorption, occasionne des accidents plus fréquents et plus sérieux.

L'action du plomb sur l'organisme est également fort intéressante au point de vue de la pathologie. Introduit à dose massive, ce métal agit comme les poisons ordinaires et amène des accidents rapidement mortels. Absorbé lentement et à petites doses, il produit sur l'économie des effets remarquables : il détermine des altérations organiques profondes, et crée une sorte de diathèse morbide, une maladie chronique expérimentale dont les manifestations ont exercé la sagacité d'observateurs éminents, parmi lesquels nous citerons Tanquerel des Planches, Grisolles, Charcot, Duchenne de Boulogne, Gubler, Lancereaux, Manouvrier, etc., etc.

Intoxication aiguë par le plomb. — Dans l'intoxication par le plomb, il faut donc étudier successivement l'empoisonnement aigu (criminel ou accidentel) et l'empoisonnement chronique ou saturnisme chronique.

L'empoisonnement aigu par le plomb (sous ce nom, nous décrirons seulement l'empoisonnement par une dose considérable de plomb, brusquement introduit dans l'organisme) est un empoisonnement assez rare. Employé dans un but criminel, le plomb n'a donné lieu en France qu'à 9 empoisonnements dans le cours des 60 dernières années (Hugounenq). La rareté de cet empoisonnement criminel s'explique aisément par la saveur nauséuse du métal et de ses sels.

L'empoisonnement aigu, accidentel est un peu plus fréquent. Il est la conséquence d'une méprise dans l'emploi d'un médicament (eau de Goulard, extrait de Saturne, lotion plombique quelconque) prescrit pour l'usage externe et donné par erreur à l'intérieur. Il est encore consécutif à l'ingestion de vin ou de cidre contenus dans des bouteilles rincées avec du plomb, et dans lesquelles du plomb a macéré. Nous pourrions allonger la liste des causes d'intoxication accidentelle par le plomb, mais comme ces intoxications sont rares, il suffit de signaler les plus fréquentes et les plus importantes.

Tous les composés plombiques (solubles ou insolubles), le métal lui-même, peuvent causer des accidents d'intoxication aiguë. Dans la pratique, les acétates